



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par :

L'Association du Monastère St-Benoît, Route de l'Eglise 38, 1897 Le Bouveret, pour la démolition d'un abri de jardin/dépôt et la construction d'une dépendance (chapelle, 22 chambres, et salle de réunion), parcelle n° 98, plan n° 1, sise au lieu-dit « Au Penat », au Bouveret, zone d'intérêt général c

Coordonnées : 2'554'750 / 1'137'340

Auteur des plans : AV-Archi SA, Rte Cantonale 36, 1897 Le Bouveret

Pannatier Jean-Marc et Marie-Paul, Chaussée du Canal 44, 1897 Le Bouveret, pour la construction d'un cabanon de jardin et d'une pergola , parcelle n° 3123, plan n° 13, sis au lieu-dit « Au Culat », au Bouveret, zone R2

Coordonnées : 2'555'865 / 1'136'765

Auteur des plans : Variante B SA, Rte des îles 88, 1897 Le Bouveret

Kaspar Annlyse, Route Cantonale 42, 1897 Le Bouveret, pour la modification d'ouvertures de façade, parcelle n° 37, plan n° 1, sis au lieu-dit «Village du Bouveret», au Bouveret, zone Vieux Village

Coordonnées : 2'554'987 / 1'137'244

Auteur des plans : AV-Archi SA, Rte Cantonale 36, 1897 Le Bouveret

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par :

Veillard Marc-André, pour la construction d'un mur, parcelle n° 225, plan n° 2, sise au lieu-dit « Au Recard », au Bouveret, zone de construction R2.

Coordonnées : 2'555'001 / 1'136'731

Auteur des plans : Le requérant

Zaccaria Jonathan, Chaussée du Canal 49, 1897 Le Bouveret, pour la construction d'une clôture, parcelle n° 3117, plan n° 13, sis au lieu-dit « Au Culat », au Bouveret, zone de construction R2

Coordonnées : 2'556'000 / 1'137'077

Auteur des plans : Le requérant

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 7 juin 2019

Administration communale